

RÉSOLUTION
2026-05-140

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
SAINTE-THÉRÈSE, QUÉBEC**

EXTRAIT du livre des délibérations de la séance du conseil tenue le 27 mai 2026 à 15 heures.

OBJET : Adoption du document indiquant la nature des modifications Résolution Projet de règlement N° 26-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement - Affectation « Espace vert »

ATTENDU QUE, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter, simultanément à tout projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement (SAD), un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur dudit règlement;

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE soit adopté le document déposé au conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville précisant la nature des modifications que pourront apporter les municipalités locales dans le cadre du Règlement N° 26-01, une fois le règlement entré en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme au livre des délibérations
(Sujette à ratification par le Conseil)

Ce 27^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-six.



Kamal El-Batal, Ph. D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier

